

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2021-72

Date de la convocation : 13/10/2021

Membres en exercice : 24

Membres présents : 19

Membres votants : 20

Le vingt octobre deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, M. DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, M. GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, SALEZ René, SINGLIT Benoit, M. VALET Bruno.

Représentés : M. DE POUILLY Jean donne pouvoir de vote à M. MEIS Michel

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE COLLECTE SELECTIVE DE SMULTI MATERIAUX ET DU VERRE
PAR APPORT VOLONTAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-10, L.5214-16 et suivants relatifs aux communautés de communes ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-1 à L.2124-4, R.2161-2, R.2161-3, R.2161-5, R.2185-1 et R. 2185-2 ;

Le Président informe le Bureau que dans le cadre du marché de collecte sélective des multi matériau et du verre en apport volontaire, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé sur le JOUE le 18 mai 2021, sur le profil acheteur le 25 mai et au BOAMP le 28 mai avis n°21-69704 ;

La date limite de remise des offres était fixée au 30 juillet 2021 à 12h.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date susmentionnée.

Ce marché a été alloti comme suit :

Lot	Désignation
1	Collecte sélective des conteneurs multi matériaux
2	Collecte sélective des conteneurs verre

Chacun des lots fait l'objet d'un contrat.

La procédure de consultation retenue est la procédure d'appel d'offres (article R. 2124-2-1, R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique)

Le Bureau est informé que 2 plis ont été réceptionnés par voie dématérialisée.

.../...

.../... Page 2/2 Délibération DB2021-72

Les critères d'attribution par application de la pondération sont les suivants :

1. Prix des prestations — 55 %
2. Valeur technique — 45 %

La commission d'appel d'offre du 21/09/21 a décidé de retenir l'offre de l'opérateur économique URBASER.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Bureau :

- DECIDE d'autoriser le Président à signer le marché de collecte sélective des multi matériaux et du verre par apport volontaire avec l'attributaire URBASER choisi par la Commission d'appel d'offres pour un montant global estimé à 740 934,00 € pour le lot 1 et 158 066,00 € pour le lot 2.
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,

Benoît SINGLIT

